



DOCUMENTS A FOURNIR

Tout dossier incomplet sera refusé

Merci de vous présenter obligatoirement avec les documents originaux ainsi qu'une photocopie de chaque document

Toute personne qu'elle soit majeure ou mineure doit être présente le jour de l'instruction du dossier

ATTENTION : pour toutes les photocopies à apporter, attention au format qui doit rester

identique aux documents originaux.

Renouvellement d'un passeport ou d'une CNI pour une personne majeure :

- Pré-demande à faire sur le site ants.gouv.fr : **imprimer le récapitulatif rempli**
- Ancienne CNI + photocopie recto verso
- Ancien passeport + photocopie première page et deuxième page
- Si perte ou vol de l'ancien PSP ou CNI :
 - Déclaration de perte validée en Police Municipale
 - Déclaration de vol faite en Police Nationale
 - Permis de conduire ou carte vitale **avec photo**
- **2 photos d'identité (sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpées** et faites chez un photographe de préférence
- **Justificatif d'adresse de moins d'un an** (facture EDF / TEL / GAZ / EAU / IMPÔTS).
Original et photocopie

- **Si hébergé :**
 - L'attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée
 - Pièce d'identité originale et photocopie recto-verso en cours de validité de l'hébergeant
 - L'original et la photocopie d'une facture de moins d'un an de l'hébergeant

Renouvellement ou première demande de titre pour un mineur :

- **Présence OBLIGATOIRE du mineur et du représentant légal**
- Pré-demande à faire sur le site ants.gouv.fr : **imprimer le récapitulatif rempli**
- Ancienne CNI + photocopie recto verso
- Ancien passeport + photocopie première page et deuxième page
- Acte de naissance **de moins de 3 mois** si la ville de naissance n'a pas dématérialisée les actes. (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- Original et photocopie du **Titre d'identité en cours de validité** du représentant légal
- Si perte ou vol de l'ancien PSP ou CNI :
 - Déclaration de perte validée en Police Municipale
 - Déclaration de vol faite en Police Nationale
- **2 photos d'identité (sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpées** et faites chez un photographe de préférence
- **Justificatif d'adresse de moins d'un an** (facture EDF / TEL/ GAZ / EAU / IMPÔTS). Original et photocopie
- **Si garde alternée :** jugement de séparation intégral + justificatif de domicile des 2 parents + carte d'identité des 2 parents
- **Si parents séparés :** jugement de séparation intégral

Renouvellement pour changement d'état civil :

- Pré-demande à faire sur le site ants.gouv.fr : **imprimer le récapitulatif rempli**
- Ancienne CNI + photocopie recto verso
- Ancien passeport + photocopie première page et deuxième page
- Si perte ou vol de l'ancien PSP ou CNI :
 - Déclaration de perte validée en Police Municipale
 - Déclaration de vol faite en Police Nationale
 - Permis de conduire ou carte vitale **avec photo**

- **2 photos d'identité (sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpées** et faites chez un photographe de préférence
- **Justificatif d'adresse de moins d'un an** (facture EDF / TEL/ GAZ / EAU / IMPOTS). Original et photocopie.
- **Si hébergé :**
 - L'attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée
 - Pièce d'identité originale et photocopie recto-verso en cours de validité de l'hébergeant
 - L'original et la photocopie d'une facture de moins d'un an de l'hébergeant
- **Pour le nom d'usage :**
 - Acte de mariage de moins de 3 mois
 - Acte de décès de moins de 3 mois
 - Acte de naissance de moins de 3 mois
- **Si la personne est sous tutelle :** jugement de tutelle + CNI ou CARTE PRO du tuteur + courrier du tuteur qui nous informe être au courant de la réalisation de renouvellement des titres. Si la personne n'est plus en capacité de signer : présence du tuteur
- **Si la personne est sous curatelle :** jugement de curatelle
- **Si placement en famille d'accueil :** jugement de placement et présence obligatoire de la personne ayant l'autorité parentale